



# Règlement des Affixes

## Fédération Féline Helvétique (FFH)

### V2.1



Version 01.01.2023



---

## Etat des modifications

Version	Datum	Begründung
1.0		<input type="checkbox"/> Nouvelle édition
2.0	29.09.2020	<input type="checkbox"/> Mise à jour selon le règlement de la FIFe
2.1	01.01.2023	<input type="checkbox"/> Insertion 2.1 La demande d'un affixe FIFe: „Le membre individuel d'une section de la FIFe : ... Doit au moins enregistrer un chat à la FFH.“ <input type="checkbox"/> Mise à jour selon les décisions de la FIFe concernant l'hérédité des affixes (section 2.3c).



---

## Table des matières

<b>1. Le registre des affixes de la FIFe (BCN) .....</b>	<b>4</b>
<b>2. L'affixe .....</b>	<b>4</b>
2.1 La demande d'un affixe FIFe .....	4
2.2 L'utilisation d'un affixe .....	4
2.3 Le changement d'un affixe .....	4
<b>3. Taxes.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Restrictions .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Envoi électronique de documents .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Langue et différence de texte .....</b>	<b>5</b>



## 1. Le registre des affixes de la FIFe (BCN)

La FIFe tient un livre international des affixes (BCN) enregistrés par les membres de la FIFe et agréés par cette dernière.

## 2. L'affixe

Un affixe ne peut pas contenir :

- Plus de 18 lettres ou signes
- Un code EMS ou autre abréviation de race ou nom de race.
- Le mot «chatterie» dans aucune langue

Un affixe est la propriété privée et strictement personnelle d'un éleveur et ne peut pas, après son enregistrement, être changé (à l'exception des circonstances décrites dans la section 2.3)

### 2.1 La demande d'un affixe FIFe

Le membre individuel d'une section de la FFH :

- Demandra l'inscription d'un nom de chatterie dans le livre des noms de chatterie via la FFH
- Est autorisé à un seul enregistrement de nom de chatterie auprès de la FIFe
- Doit au moins enregistrer un chat à la FFH

Trois noms différents doivent être proposés.

Un affixe ne peut être enregistré que s'il n'existe pas encore dans le livre international des affixes (BCN) un nom identique ou si proche de celui choisi que cela puisse entraîner des confusions.

Un émolument fixé par l'assemblée générale est exigé pour l'enregistrement d'un affixe

### 2.2 L'utilisation d'un affixe

L'usage d'un nom d'affixe qui ne serait pas enregistré dans le BCN de la FIFe n'est pas autorisé aux sociétaires individuels des membres de la FIFe.

### 2.3 Le changement d'un affixe

- a. Si un affixe est enregistré au nom d'un couple vivant en ménage commun, aucun des partenaires ne peut obtenir un second affixe.
- b. En cas de séparation, le secrétariat de la FFH doit être informé de la personne qui garde l'affixe
- c. Après le décès du détenteur d'un affixe, celui-ci ne peut plus être utilisé pendant 20 ans. Un nom d'affixe peut être hérité ou transféré du vivant du propriétaire, au sein de la famille ou de la parenté, à une personne adhérant à un membre de la même section de la FFH. Les noms d'élevage seront effacés dans le BCN de la FIFe sur demande du membre FIFe sous lequel ils sont enregistrés et seront mis de nouveau à disposition lorsque l'une des conditions suivantes est rencontrée



- 
- le propriétaire du nom d'élevage a été exclu du membre FIFe
  - le propriétaire du nom d'élevage est décédé sans que le nom ne soit réclamé par un héritier légitime dans les 5 ans et il n'a pas transféré le nom d'affixe.
  - le propriétaire du nom d'élevage a quitté l'association membre de la FIFe et fait de l'élevage dans une organisation non-FIFe
  - une période de 25 ans s'est écoulée depuis l'enregistrement de la dernière portée
  - l'affixe n'a jamais été utilisé et 10 ans se sont écoulés depuis son enregistrement au registre des affixes (BCN).
- d. Si un membre de la FIFe est obligé d'expulser l'un de ses sociétaires individuels, le nom de l'exclu et son affixe doivent être communiqué au secrétariat de la FIFe.
- e. Il est interdit de modifier le nom d'affixe, cela veut dire qu'on ne peut rien en enlever si rien y rajouter.

### 3. Taxes

Le montant de l'enregistrement d'un affixe de chatterie est fixé aussi par l'Assemblée des Délégués sur proposition du secrétariat du LO est à payer simultanément lors de l'envoi de la demande d'enregistrement.

### 4. Restrictions

Les contrevenants aux règlements précédents seront sanctionnés selon les règlements disciplinaires de la FFH.

### 5. Envoi électronique de documents

La FFH accepte les formulaires et documents soumis électroniquement sans signature pour autant qu'ils soient envoyés d'une adresse mail connue

### 6. Langue et différence de texte

Ce règlement est édité en allemand et français, si une différence de langue apparaît, la version allemande fait foi.